

D. 2023/458
①

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions pour les sorties scolaires au titre de l'année 2023

P.J. : 1 projet de délibération et son annexe (tableau récapitulatif du montant des subventions)

Depuis le recentrage des missions de la Caisse des écoles sur le temps périscolaire en 2018, la ville de Nouméa participe chaque année au financement de sorties scolaires contribuant à la réalisation de projets éducatifs.

Les subventions ainsi apportées aux écoles par la Ville viennent compléter le dispositif d'aides provinciales déclinées dans le «Passport Découvertes». Elles permettent d'étoffer le choix des structures et des activités sélectionnées au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages quotidiens. Le choix des lieux et de la participation aux activités correspondant aux projets pédagogiques appartient aux équipes enseignantes.

Le montant des subventions est révisé annuellement compte tenu des évolutions liées à la carte scolaire et de la consommation des crédits.

Pour l'année 2023, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des 47 écoles publiques de la Ville, à hauteur de 6 000 francs CFP par classe recensée dans chaque établissement, conformément aux données de la carte scolaire.

Les directeurs devront justifier de l'utilisation de la subvention (type de sortie effectuée, contenu, niveau de classe concerné ...) en fin d'exercice. Les crédits seront versés sur les comptes des coopératives des écoles affiliées à l'Office central de la coopérative à l'école - Nouvelle-Calédonie (OCCE-NC).

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer aux 47 écoles communales affiliées à l'OCCE, des subventions destinées à la prise en charge des frais liés aux sorties scolaires, pour un montant total de 2 226 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/458



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
27.04.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 03 MAI 2023

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la carte scolaire de l'année 2023 et le nombre de classes référencées en annexe,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/28 du 7 avril 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions, pour un total de deux millions deux cent vingt-six mille (2 226 000) francs CFP, aux coopératives des 47 écoles de la commune de Nouméa affiliées à l'Office central de la coopération à l'école – Nouvelle-Calédonie. Celles-ci sont destinées au financement des sorties scolaires et sont réparties conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, chapitre 65 «Autres charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

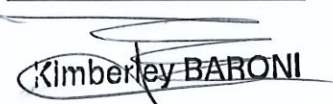
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 MAI 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 09 MAI 2023

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
S.G.L.	- 1
D.V.C.E.S (S.V.E.)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES 2023

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-458 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-458-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations

Montant des subventions pour les sorties scolaires - année 2023

	Ecoles	Nbre classes	Montant de la subvention (6.000 FCFP par classe)
1	AMIOT Michel	11	66 000
2	ARSAPIN Marguerite	5	30 000
3	BICHON Charles	10	60 000
4	BOLETTI Christine	5	30 000
5	BROQUET Mathilde	11	66 000
6	BURCK Robert	9	54 000
7	CACOT Michel	5	30 000
8	CHAMPMOREAU Guy	9	54 000
9	CHARBONNEAUX Antoinette	11	66 000
10	COSNIER Amélie	8	48 000
11	DESBROSSE Edmond	11	66 000
12	DUPONT Yvonne	10	60 000
13	FONROBERT Maurice	8	48 000
14	FRANGIPANIERS	6	36 000
15	GRISCELLI François	7	42 000
16	HAVET Marie	11	66 000
17	IRIS	7	42 000
18	LAIGLE Serge	14	84 000
19	LEFRANCOIS Marguerite	5	30 000
20	LERICHE Fernande	11	66 000
21	LODS Gustave	8	48 000
22	LOMONT Adrienne	9	54 000
23	LYS	4	24 000
24	MERMOUD Jean	12	72 000
25	CEILLETS	6	36 000
26	ORCHIDEES	7	42 000
27	PENSEES	6	36 000
28	PERRAUD Albert	9	54 000
29	PERVENCHES	8	48 000
30	PETUNIAS	4	24 000
31	RISBEC Ernest	11	66 000
32	ROSES	5	30 000
33	RUSSIER Suzanne	9	54 000
34	SURLEAU Frédéric	9	54 000
35	TALON Daniel	6	36 000
36	BOYER Paul	10	60 000
37	CARLIER Marguerite	5	30 000
38	COURTOT Marie	8	48 000
39	GERVOLINO Henriette	9	54 000
40	KOCH Candide	11	66 000
41	CAPUCINES	6	36 000
42	NOELL Isidore	5	30 000
43	MOUCHET Gustave	6	36 000
44	TEYSSANDIER DE LAUBAREDE Céline	6	36 000
45	PETIT POU CET	3	18 000
46	TROUILLOT Jacques	12	72 000
47	HIBISCUS	3	18 000

TOTAL 371

2 226 000
